



États financiers consolidés

Ville de Shediac

31 décembre 2023

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1, 2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	4
État consolidé de l'évolution de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers consolidés	7 - 18
Annexe 1: Tableau consolidé des revenus	19
Annexe 2: Tableau consolidé des dépenses	20 - 24
Annexe 3: Tableau de présentation sectorielle	25
Annexe 4: Tableau des fonds de réserve	26 - 27
Annexe 5: Tableau de rapprochement de l'excédent de l'exercice	28
Annexe 6: Tableau des budgets de fonctionnement et capital comparé au budget selon le CCSP	29

À son Honneur le maire

et aux membres du Conseil municipal de la Ville de Shediac

Grant Thornton LLP
Suite 450
633 rue Main Street, PO Box 1005
Moncton, NB
E1C 8P2

T +1 506 857 0100
F +1 506 857 0105

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état consolidé de la situation financière de la Ville de Shediac au 31 décembre 2023 ainsi que les états consolidés des résultats, l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de l'état consolidé de la situation financière de la Ville de Shediac au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – informations comparatives retraitées

Nous tirons votre attention à la note 14 des états financiers consolidés qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette observation.

Autres affaires

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé des informations additionnelles basé sur le Guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux daté du 16 décembre 2011. La Ville de Shediac a ajouté les notes 9, 10 et 11 ainsi que les annexes 5 et 6 aux états financiers consolidés afin de se conformer aux obligations.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, Canada
Le 21 mai 2024

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

Ville de Shediac

État consolidé de la situation financière

31 décembre

2023

2022
(retraité)
(Note 14)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 065 173 \$	4 513 277 \$
Sommes à recevoir (Note 3)	3 106 483	5 447 331
Escomptes non amorties d'obligations non garanties	<u>105 687</u>	<u>116 899</u>
	<u>8 277 343</u>	<u>10 077 507</u>

Passifs

Prêts bancaires (Note 4)	2 555 000	2 500 000
Fournisseurs et charges à payer (Note 5)	4 254 032	4 715 086
Dette à long terme (Note 6)	<u>12 018 000</u>	<u>13 469 760</u>
	<u>18 827 032</u>	<u>20 684 846</u>

Dette nette

	<u>(10 549 689)</u>	<u>(10 607 339)</u>
--	---------------------	---------------------

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (Note 8)	55 600 414	52 022 908
Inventaire de fournitures	19 668	19 668
Charges payées d'avance	<u>49 414</u>	<u>7 890</u>
	<u>55 669 496</u>	<u>52 050 466</u>

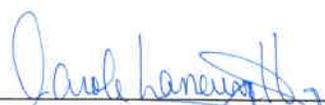
Excédent accumulé

	<u>45 119 807 \$</u>	<u>41 443 127 \$</u>
--	----------------------	----------------------

Engagements (Note 12)

Au nom du Conseil






Voir notes et annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Shediac

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre

2023

2022
(retraité)
(Note 14)

	CCSP (Budget) (Page 30)	Réel	Réel
Revenus			
Mandat d'imposition	16 248 723 \$	16 248 723 \$	11 733 744 \$
Transferts inconditionnels du gouvernement provincial	142 826	142 826	155 040
Autres contributions et transferts gouvernementaux (Page 19)	526 964	2 140 315	4 576 643
Autres revenus de provenance interne (Page 19)	1 100 632	1 950 025	1 447 184
Services d'eau	1 768 644	1 870 212	1 725 396
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	10 000	48 426	1 623
Intérêt	75 000	343 247	279 491
	<u>19 872 789</u>	<u>22 743 774</u>	<u>19 919 121</u>
Dépenses (Pages 20-24)			
Services d'administration général	2 804 065	2 835 953	2 036 621
Services de protection	3 492 758	3 431 503	2 236 708
Services de transport	4 913 294	5 024 423	4 166 486
Services d'hygiène environnementale et d'urbanisme	3 874 413	3 310 819	2 979 847
Services récréatifs et culturels	3 149 714	3 119 651	2 653 574
Services d'eau	930 029	1 344 745	856 400
	<u>19 164 273</u>	<u>19 067 094</u>	<u>14 929 636</u>
Excédent annuel	<u>708 516 \$</u>	<u>3 676 680</u>	4 989 485
Excédent accumulé, début de l'exercice – avant le retraitement		<u>37 751 760</u>	36 453 642
Informations comparatives retraitées (Note 14)		<u>3 691 367</u>	-
Excédent accumulé, début de l'exercice - retraité		<u>41 443 127</u>	36 453 642
Excédent accumulé, fin de l'exercice		<u>45 119 807 \$</u>	<u>41 443 127 \$</u>

Voir notes et annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Shediac**État consolidé de l'évolution de la dette nette**

Exercice terminé le 31 décembre

Budget

2023

2022
(retraité)
(Note 14)

Excédent annuel	708 516	\$	3 676 680	\$	4 989 485	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 182 000)		(6 506 876)		(8 090 510)	
Produits sur disposition d'immobilisations corporelles	-		72 626		55 272	
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 905 170		2 905 170		2 702 008	
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(10 000)		(48 426)		(1 623)	
	<u>713 170</u>		<u>(3 577 506)</u>		<u>(5 334 853)</u>	
Changement aux charges payées d'avances	-		41 524		(2 794)	
Diminution (augmentation) de la dette nette	1 421 686		57 650		(348 162)	
Dette nette, début de l'exercice	<u>(10 607 338)</u>		<u>(10 607 339)</u>		<u>(10 259 177)</u>	
Dette nette, fin de l'exercice	<u>(9 185 653)</u>	\$	<u>(10 549 689)</u>	\$	<u>(10 607 339)</u>	\$

Voir notes et annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Shediac

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

2023

2022
(retraité)
(Note 14)

Flux de trésorerie entrant (sortant) net reliés aux activités suivantes:

Activités de fonctionnement

Excédent annuel	3 676 680 \$	4 989 485 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 905 170	2 702 008
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(48 426)	(1 623)
Changements au fonds de roulement hors trésorerie:		
Changement aux sommes à recevoir	2 340 848	(3 144 673)
Changement aux fournisseurs et charges à payer	(461 054)	1 345 075
Changement aux charges payées d'avance	(41 523)	(2 794)
Changement aux escomptes d'obligations non garanties	11 211	12 449
Trésorerie nette provenant des activités de fonctionnement	8 382 906	5 899 927
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 506 876)	(8 090 510)
Produits sur vente d'immobilisations corporelles	72 626	55 272
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement	(6 434 250)	(8 035 238)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(1 451 760)	(1 430 000)
Émission des prêts bancaires	55 000	2 500 000
Trésorerie nette provenant pour les activités de financement	(1 396 760)	1 070 000
(Diminution) augmentation de trésorerie et équivalents de trésorerie	551 896	(1 065 311)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	4 513 277	5 578 588
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	5 065 173 \$	4 513 277 \$

Voir notes et annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

1. Nature des opérations

La Corporation de la Ville de Shediac (la "Ville") est constituée et exploitée en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick.

En 2023, la Ville de Shediac a fusionné avec les districts de services locaux de Shediac Cape, Scoudouc Road, Pointe-du-Chêne et une partie du district de services locaux de Scoudouc dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale. Les états financiers consolidés de 2023 incluent les actifs, les passifs, le surplus accumulé, les revenus et les dépenses de ces districts de services locaux. Il n'y a pas eu de transfert d'immobilisations corporelles de montants significatifs dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale. Les budgets opérationnels pour 2023, qui ont été approuvés par la province du Nouveau-Brunswick, incluent les opérations de ces districts de services locaux.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Corporation de la Ville de Shediac reposent sur les observations de la direction présentées conformément aux normes comptables des administrations municipales établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés. Les états financiers consolidés incluent les obligations d'information additionnelles requises par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick. La Ville a ajouté les notes 9, 10 et 11 ainsi que les annexes 5 et 6 afin de se conformer aux obligations.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables sont produites. Les contrôles internes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable dont les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées correctement et enregistrées conformément à la législation et réglementation requise, et des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers consolidés.

Les principaux aspects des conventions comptables adoptées par la Ville de Shediac sont les suivants :

a) **Entité publiante**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses, les changements à l'excédent accumulé et le changement à la situation financière de l'entité publiante. La Ville de Shediac comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires financières et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par celle-ci.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

b) **Transferts gouvernementaux**

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers comme des revenus au cours de la période où les activités donnant lieu au transfert se produisent, à la condition que les transferts sont autorisés, que tous les critères d'admissibilité sont satisfaits et que des estimations raisonnables des sommes peuvent être faites. Les transferts sont reconnus comme revenus différés lorsque les stipulations du transfert n'ont pas été respectées et le revenu est reconnu lorsque les stipulations sont réglées.

c) **Actifs non financiers**

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour dégager tout passif existant et ils sont conservés pour utilisation dans la prestation de services. Ils ont des durées de vie utiles allant au-delà de l'exercice courant et leur vente n'est pas prévue dans le cadre normal des activités. L'évolution des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent des revenus sur les dépenses représentent l'évolution de l'actif financier net consolidé pour l'exercice.

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

d) Constatation des revenus

Les revenus fiscaux représentent des cotisations annuelles administrées et perçues par la province du Nouveau-Brunswick au nom de toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick pour les services municipaux. Ils sont enregistrés comme mandat d'évaluation lorsque les fonds sont reçus à la Ville.

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme revenus dans la période où le transfert est autorisé, les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été remplis par la ville, et une estimation raisonnable du montant à recevoir peut être faite.

Les commissions et les frais de licences et permis et services d'eau sont enregistrés sur la base des droits constatés et comptabilisés comme acquis qui est généralement lorsque les services sont fournis ou les installations sont utilisées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend toutes les sommes reliées directement à l'acquisition, la construction, l'aménagement ou l'amélioration de l'actif. Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amortie selon la méthode linéaire pendant la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Type d'actif	Années
Immeubles et améliorations locatives	20-40 ans
Véhicules et équipement	5-20 ans
Matériel et logiciel informatique	5-10 ans
Aménagement de terrains	5-20 ans
Routes, rues, trottoirs et caniveaux	10-60 ans
Immeubles du réseau d'eau et améliorations locatives	30 ans
Systèmes d'eau	20-60 ans

ii) Actifs sous construction

Les actifs sous construction ne sont pas amortis avant que l'actif ne soit disponible pour un usage productif.

f) Inventaires de matériaux et fournitures

Les inventaires de matériaux et fournitures sont constitués principalement de pièces et de matériaux d'entretien des routes et ils sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat et la valeur réalisable nette.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme qui peuvent être convertis en des sommes monétaires connues et qui sont assujettis à un risque minime de changement de valeur.

h) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée net des soldes des fonds d'amortissement. Les frais de service de la dette, y compris le capital et l'intérêt, sont débités au revenu actuel dans la période où ils ont lieu.

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

i) Avantages sociaux futurs

La Ville permet le paiement aux employés d'une portion des congés de maladie acquis lors de leur retraite ou démission. Le coût de ces avantages est déterminé de façon actuarielle selon la durée de service et la meilleure estimation de l'âge de retraite et des augmentations de salaire futures prévues. L'obligation relative à ces régimes d'avantages est comptabilisée selon les avantages prévus à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages futurs. La Ville permet également aux employés l'accumulation des congés de maladie inutilisés qui ne peuvent être acquis mais qui peuvent être utilisés pendant leur période d'emploi. La Ville a conclu que le solde n'était pas significatif, donc il n'a pas été comptabilisé.

j) Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux en date du 13 décembre 2022.

k) Réserves et fonds

Certaines sommes approuvées par le Conseil sont mises de côté dans des réserves et des fonds de réserve à des fins de fonctionnement et de capital futurs. Les transferts entre les réserves et les fonds de réserve sont comptabilisés comme un ajustement dans l'excédent accumulé. L'Annexe 4 « Tableau des fonds de réserve » aux états financiers consolidés est inclus pour présenter les soldes des fonds de réserve comme renseignements complémentaires.

i. Fonds de fonctionnement

Les fonds de fonctionnement sont établis pour les activités générales et d'eau de la Ville. Les fonds de fonctionnement sont utilisés pour comptabiliser les coûts associés aux services municipaux fournis par la Ville.

ii. Fonds de capital

Les fonds de capital sont établis pour les dépenses capitales générales et d'eau. Les fonds de capital rendent compte du coût d'acquisition des diverses immobilisations et du financement de ces immobilisations, y compris la dette reliée.

iii. Fonds de réserve

En vertu de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick, le conseil peut établir des réserves pour chacun des fonds énumérés ci-dessus.

l) Information sectorielle

La Ville de Shediac est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Dans les rapports préparés pour la direction, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et communiquées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les sections suivantes :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

l) Information sectorielle (suite)

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des rues, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène environnementale et d'urbanisme

Cette section est responsable pour la collecte et l'élimination des déchets, la planification et le zonage, le développement communautaire, le tourisme et autres services municipaux de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles, y compris la piscine, l'aréna, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau

Cette section est responsable de l'approvisionnement de services d'eau, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

m) Passif au titre des sites contaminés

Des sites contaminés sont le résultat de la contamination introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse la norme environnementale. Le passif est enregistré net des recouvrements prévus. Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé quand un site n'est pas en production et que les critères suivants sont rencontrés :

- il existe une norme environnementale;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Ville :
 - est directement responsable,
 - accepte la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif est enregistré lorsque la direction estime les coûts d'après assainissement qui inclut les activités au titre du fonctionnement, de la maintenance et de la surveillance qui sont partie intégrante de la stratégie d'assainissement pour un site contaminé.

n) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et des hypothèses qui ont une conséquence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les secteurs pouvant faire l'objet d'un niveau d'estimation plus élevé incluent la provision pour avantages futurs des employés, l'évaluation des immobilisations obtenues à titre gratuit, l'évaluation du passif éventuel et la provision pour mauvaises créances.

o) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont enregistrés à leur coût ou coût amorti à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont enregistrés à leur juste valeur avec les gains et pertes non réalisés enregistrés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Une fois réalisés, les gains et pertes de réévaluation sont transférés à l'état des résultats.

Les frais de transaction liés aux instruments financiers enregistrés au coût ou au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument financier. Les frais de transaction liés aux instruments financiers enregistrés à leur juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les passifs financiers (ou une partie d'un passif financier) sont sortis de l'état de la situation financière lorsque ce passif est exécuté, annulé ou prend fin.

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

p) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause

L'obligation est comptabilisée selon la meilleure estimation de la Ville du montant requis pour la mise hors service de l'immobilisation à la date des états financiers. L'estimation doit comprendre les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation en cause. Ces coûts comprennent les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle et le coût des immobilisations corporelles acquises dans le cadre des activités de mise hors service dans la mesure où ces immobilisations ne sont pas utilisées à d'autres fins.

Lors de l'évaluation initiale d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur comptable correspondante à l'immobilisation est augmentée par le même montant. Le coût de mise hors service doit être comptabilisé en charges en le répartissant de manière logique et systématique sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle. Pour les obligations pour lesquels il n'y a pas d'immobilisation corporelle comptabilisée ou pour des immobilisations corporelles qui ne sont plus utilisées, l'obligation liée à la mise hors service est immédiatement reconnue en charges. Ultérieurement, le passif est réexaminé à chaque date des états financiers et est ajusté pour (1) des changements liés à l'écoulement du temps, en tant que charge de désactualisation et (2) d'une révision de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Les ajustements au passif résultants d'une révision de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation sont ajustés au coût de l'immobilisation corporelle en question et la valeur comptable révisée pour l'immobilisation corporelle en question est amorti à l'exception des ajustements reliés aux immobilisations corporelles qui ne sont pas comptabilisées ou ne sont plus utilisées, ceux qui sont passés en charges dans les périodes où ils sont encourus.

Les coûts de mise hors service sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle reliée.

Un recouvrement au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation doit être comptabilisé lorsqu'il existe une base d'évaluation appropriée pour le recouvrement; il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant et il est prévu que des avantages économiques futurs seront obtenus. Le recouvrement ne doit pas être porté en déductions du passif.

q) Application de nouvelles normes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations:

En vigueur le 1^{er} janvier 2023, la Ville a appliqué la nouvelle norme comptable du secteur public SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui comptabilise les obligations légales associées avec la mise hors service des immobilisations corporelles. Puisque cette norme comptable inclut les obligations liées au décharges contrôlées de déchets solides, la norme existante SP 3270 Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides fut retirée lors de l'application de la nouvelle norme. Les états financiers de l'année comparative n'ont pas été retraités pour refléter ce changement de la norme comptable, celle-ci qui a été appliqué prospectivement. Sous la méthode d'application prospective, toutes obligations liées à la mise hors service d'immobilisations encourues avant ou après la date de transition doivent être comptabilisées/ajustées en lien avec la norme comptable. Pour les immobilisations corporelles en usage productif, il y aurait une augmentation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en question par le même montant; pour les immobilisations corporelles qui ne sont plus en usage productif, une charge serait reconnue pour le même montant du passif.

Lors de l'application de cette nouvelle norme comptable, la Ville n'a pas eu à faire d'ajustements aux états financiers.

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

q) Application de nouvelles normes comptables

Instruments financiers:

En vigueur le 1^{er} janvier 2023, la Ville a appliqué la nouvelle norme comptable du secteur public SP 3450 Instruments financiers ainsi que les amendements reliés. La nouvelle norme SP 3450 exige la comptabilisation à la juste valeur des dérivés et des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Tous autres actifs financiers ou passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amortis (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), ou, par choix de politique, à la juste valeur quand l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou des placements à des fins des gestions et d'évaluation de la performance d'un groupe d'actifs d'instruments financiers, d'un groupe de passifs d'instruments financiers ou des deux en fonction de la juste valeur. La comptabilisation requise a été appliquée prospectivement. Les principes de la comptabilisation, la décomptabilisation et l'évaluation suivent dans la période comparative n'ont pas été renversés et les informations comparatives n'ont pas été retraitées. La Ville choisit de comptabiliser les dérivés requis à être enregistrés en accord avec la section sur une base prospective.

Lors de l'application de cette nouvelle norme comptable, la Ville n'a pas eu à faire d'ajustements aux états financiers.

3. Sommes à recevoir

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes débiteurs	477 378 \$	378 721 \$
Recevables – eau	1 013 203	723 434
Recevables – capital	1 387 547	4 131 889
Taxe de vente à recevoir	<u>228 355</u>	<u>213 287</u>
	<u>3 106 483 \$</u>	<u>5 447 331 \$</u>

4. Prêts bancaires

Les prêts bancaires représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Le taux d'intérêt sur ces prêts bancaires est le taux préférentiel.

5. Fournisseurs et charges à payer

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs et charges à payer	2 202 843 \$	1 723 195 \$
Comptes à payer - capital	1 724 758	2 504 293
Obligations d'avantages sociaux (Note 7)	287 042	444 680
Intérêts courus sur dette à long terme	<u>39 389</u>	<u>42 918</u>
	<u>4 254 032 \$</u>	<u>4 715 086 \$</u>

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

6. Dette à long terme	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<u>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</u>		
Obligations non garanties:		
BG22 1,65%-3,8%, dû 2027	489 000 \$	536 000 \$
BI23 1,35%-4%, dû 2023	-	100 000
BK15 1,15%-4,15%, dû 2029	460 000	558 000
BM21 0,95% - 3,5%, dû 2030	612 000	690 000
BN23 1,05% - 3,9%, dû 2030	206 000	232 000
BO25 1,45% - 3,75%, dû 2031	1 026 000	1 150 000
BP22 1,2% - 3,8%, dû 2031	595 000	675 000
BI24 1,35%-4%, dû 2023	-	27 000
BO26 1,45%-3,75%, dû 2031	185 000	205 000
BQ22 1,20%-3,55%, dû 2032	276 000	331 000
BT20 2,10%-3,7%, dû 2038	5 552 000	5 938 000
BV19 2,00%-3,35%, due 2029	878 000	1 013 000
BZ21 0,3%-2,7%, due 2036	967 000	1 034 000
BZ22 0,3%-2,7%, due 2036	772 000	836 000
	<u>12 018 000</u>	<u>13 325 000</u>
<u>608402 NB Ltd.</u>		
Emprunt, 0%, remboursable d'après l'entente, basé sur le développement	-	144 760
	<u>12 018 000 \$</u>	<u>13 469 760 \$</u>

Les remboursements du capital requis au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

2024	1 215 000 \$	2027	1 518 000 \$
2025	1 207 000	2028	1 162 000
2026	1 241 000		

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour les obligations non garanties et toute la dette à long terme a été approuvée par décret de l'Assemblée législative provinciale. Au 31 décembre 2023, la Ville a l'autorisation d'emprunter un montant additionnel de 28 511 000 \$.

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

7. Autres passifs postérieurs à l'emploi

Conformément aux conventions collectives applicables, la Ville de Shediac fournit à divers groupes d'employés la capacité d'accumuler des congés de maladie qui sont payables soit à la retraite ou à la démission.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Obligations d'avantages sociaux:		
Avantages acquis	314 900 \$	494 743 \$
Pertes actuarielles non amorties	<u>(27 858)</u>	<u>(50 063)</u>
Obligation au titre des avantages accumulés	<u>287 042</u> \$	<u>444 680</u> \$
Obligation au titre des avantages accumulés	287 042 \$	444 680 \$
Moins montant capitalisé	<u>(287 042)</u>	<u>(444 680)</u>
Avantages acquis à être financés par les revenus futurs	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
Dépenses relatives aux avantages sociaux de l'exercice	<u>14 000</u> \$	<u>46 900</u> \$

Les avantages acquis représentent le passif de la Ville pour les avantages futurs des employés, y compris les congés de maladie accumulés et les paiements forfaitaires de retraite lors de l'année de retraite ou de démission qui sont des obligations contractuelles devant être payées à un employé peu importe son emploi continu.

La méthode actuarielle utilisée était la méthode d'avantages prévus proportionnels à la durée d'emploi pour calculer l'obligation au titre des avantages accumulés. L'évaluation reposait sur diverses hypothèses concernant des événements futurs tels que les taux d'intérêts, les augmentations de salaire, le roulement du personnel et les retraites. Les hypothèses utilisées correspondent aux meilleures estimations de la Ville.

Les plus importantes hypothèses de l'évaluation sont les suivantes :

- l'augmentation annuelle des salaires de 3,00% par année;
- le taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation au titre des avantages accumulés est de 4,25% ;
- l'âge de la retraite est de 60 ans ;
- l'excédent estimatif d'utilisation des congés de maladie varie selon l'âge.

Les congés de maladie sont un avantage non capitalisé. Les avantages sont payés à partir des revenus généraux à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Ville de Shediac
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

8. Immobilisations corporelles

	Immobilisations générales						Immobilisations d'eau			2023	2022 (retraits) (Note 14)
	Terrains	Immeubles et améliorations locatives	Véhicules et équipement	Matériel et logiciel informatique	Aménagement des terrains	Routes, rues, trottoirs, caniveaux	Terrains	Immeuble - Eau et améliorations locatives	Systèmes d'eau		
Coût											
Coût d'ouverture	2 911 522	\$ 13 353 676	\$ 6 027 977	\$ 296 862	\$ 5 279 536	\$ 48 254 073	\$ 76 682	\$ 1 085 091	\$ 15 696 230	\$ 92 981 649	\$ 85 011 634
Acquisitions	10 000	129 743	392 485	104 552	444 473	3 839 093	5 516	-	1 581 014	6 506 876	8 090 510
Cessions	24 200	-	-	-	-	-	-	-	-	24 200	120 485
Coût de clôture	2 897 322	13 483 419	6 420 462	401 414	5 724 009	52 093 166	82 198	1 085 091	17 277 244	99 464 325	93 981 649
Amortissement cumulé											
Amortissement cumulé d'ouverture	-	5 005 540	3 289 894	200 059	3 104 045	22 721 162	-	861 528	5 775 513	40 958 741	38 323 579
Amortissement	-	463 033	386 240	25 596	403 138	1 145 018	-	22 481	459 664	2 805 170	2 702 008
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66 846
Amortissement cumulé de clôture	-	5 468 574	3 676 134	225 655	3 507 183	23 866 180	-	884 009	6 235 177	43 863 911	41 058 741
Valeur comptable nette de l'actif	2 897 322	\$ 8 014 845	\$ 2 744 328	\$ 175 759	\$ 2 216 826	\$ 28 226 986	\$ 82 198	\$ 201 082	\$ 11 041 067	\$ 55 600 414	\$ 52 022 908

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

9. Conformité aux emprunts à court terme

Emprunt pour le fonctionnement

Tel que prescrit dans la *Loi sur les Municipalités*, les emprunts utilisés pour financer les opérations du fonds général sont limités à 5% du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts utilisés pour financer les services d'eau sont limités à 50% du budget de fonctionnement de l'exercice. En 2023, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter-fonds

Le Guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés dans l'exercice suivant, à moins que l'emprunt soit pour un projet d'investissement. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

10. Excédent/déficit au fonds d'eau

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents/déficits au fonds d'eau soient absorbés par un ou plusieurs des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant : le solde de l'excédent/déficit à la fin de l'exercice est le suivant :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
2023 excédent	94 442 \$	-
2022 excédent	96 350	96 350
2021 excédent	<u>582 597</u>	<u>582 597</u>
	<u>773 389 \$</u>	<u>678 947 \$</u>

11. Frais de distribution d'eau

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la Ville pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 de la *Loi sur les municipalités* selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

12. Engagements

La Ville s'est engagée par baux jusqu'en 2028 pour la location d'équipement et d'espace de bureau. Le solde de ces engagements en vertu de ces baux, exclusion faite des clauses d'indexation et de l'impôt foncier, s'établit à 2 315 176 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	466 752 \$	2027	462 106 \$
2025	462 106 \$	2028	462 106 \$
2026	462 106 \$		

13. Plan de pension

La Ville maintient un plan de pension à contribution définies pour ses employés à temps plein. Les contributions faites par la Ville au plan de pension pour 2023 totalisent 186 350 \$ (2022 – 159 980 \$).

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

14. Informations comparatives retraitées

La Ville de Shediac a déterminé qu'un transfert gouvernemental reçu pendant l'année fiscale 2022 pour l'acquisition d'immobilisations corporelles avait été enregistré comme réduction de l'immobilisation corporelle en question au lieu d'être enregistré comme revenus des autres contributions et transferts gouvernementaux.

En cette raison, les autres contributions et transferts gouvernementaux, les immobilisations corporelles et l'excédent accumulé pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 n'ont pas été enregistrés correctement. La Ville a corrigé les erreurs en retraitant ces montants dans la colonne 2022 des états financiers consolidés.

L'impact sur l'état consolidé de la situation financière en date du 31 décembre 2022 est le suivant:

	Montant présenté à l'origine	Correction	Montant retraité
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	48 331 540 \$	3 691 367 \$	52 022 908 \$
Excédent accumulé	37 751 760	3 691 367	41 443 127

L'impact sur l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé au 31 décembre 2023 est le suivant:

	Montant présenté à l'origine	Correction	Montant retraité
Revenus			
Autres contributions et transferts gouvernementaux	885 276 \$	3 691 367 \$	4 576 643 \$
Excédent annuel	1 298 118	3,691,367	4 989 485
Excédent accumulé	37 751 760	3 691 367	41 443 127

Ville de Shediac

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

15. Instruments financiers

La Ville est exposée à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de la Ville à ces divers risques au 31 décembre 2023.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque d'une perte financière à la Ville si un débiteur manque à l'une de ses obligations (par exemple, payer les comptes recevables due à la Ville). La Ville est exposée à ce risque dérivant de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et recevables. La Ville tient ses comptes d'encaisse avec des banques à charte sous réglementation fédérale qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les recevables sont principalement due des gouvernements, des corporations et des individus. Le risque de crédit est géré par la diversification des débiteurs et autres clients. La Ville évalue son exposition au risque de crédit basé sur la durée que les montants ont été en suspens. Une provision pour créance douteuse est enregistrée basé sur l'historique de recouvrement de la Ville. Dans l'année courante et les années précédentes, toute provision pour créance douteuse était reliée aux comptes recevables et aux recevables du fonds d'eau. Il n'y a pas eu de changement à l'exposition au risque de crédit durant l'année.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses flux de trésorerie sortant lorsqu'ils sont dus. La Ville gère ce risque en surveillant ses besoins de fonctionnement en dressant les budgets et en ayant accès à une ligne de crédit. Il n'y a pas eu de changement depuis l'an dernier à l'exposition au risque, les politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instruments financiers fluctuent en raison du changement de prix du marché. Le risque du marché comprend trois risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Ville est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte financière potentielle causé par des fluctuations dans la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations de taux d'intérêt. La Ville est exposée à ce risque en ce qui concerne sa dette à taux d'intérêt. Il n'y a pas eu de changement depuis l'an dernier à l'exposition au risque, les politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Ville de Shediac**Annexe 1: Tableau consolidé des revenus**

Exercice se terminant le 31 décembre

2023**2023**2022
(retraité)
(Note 14)

	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Autres contributions et transferts gouvernementaux			
Gouvernement provincial	26 000 \$	1 534 407 \$	4 096 553 \$
Programme de la taxe sur l'essence	<u>500 964</u>	<u>605 908</u>	<u>480 090</u>
	<u>526 964 \$</u>	<u>2 140 315 \$</u>	<u>4 576 643 \$</u>
Autres revenus de provenance interne			
Services d'incendie	138 171 \$	138 599 \$	341 643 \$
Services récréatifs	56 500	30 871	76 665
Aréna	229 200	274 245	226 215
Centre multifonctionnel	135 000	184 851	134 026
Licences et permis	1 000	488	580
Permis de construction	287 082	662 457	427 197
Entretien des routes	54 000	66 365	54 064
Loyer	41 800	37 161	31 202
Affectation pour espace verte	-	-	8 720
Divers	<u>157 879</u>	<u>554 988</u>	<u>146 871</u>
	<u>1 100 632 \$</u>	<u>1 950 025 \$</u>	<u>1 447 183 \$</u>

Ville de Shediac

Annexe 2: Tableau consolidé des dépenses

Exercice se terminant le 31 décembre

	2023	2023	2022
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Services d'administration générale			
Services législatifs			
Maire	65 494 \$	67 043 \$	22 119 \$
Maire - autres	-	7 663	15 210
Conseillers	275 588	278 334	84 251
Conseillers - autres	-	11 135	47 434
Colloques sur le développement	20 000	20 059	29 258
Autres	45 000	44 672	20 114
	<u>406 082</u>	<u>428 906</u>	<u>218 386</u>
Services administratifs			
Salaires et avantages sociaux	946 885	753 432	641 308
Frais de déplacement – Directeur général	10 000	10 946	8 648
Immeuble - loyer et entretien	358 000	357 795	357 795
Location d'équipement	5 400	4 498	4 077
Télécommunication	20 000	20 322	25 467
Vérification externe	35 000	90 816	35 830
Frais légaux et autres honoraires professionnels	146 560	265 283	96 105
Systèmes informatiques	75 000	56 276	37 358
Publicité et promotion	12 250	19 815	7 383
Frais d'association	20 000	26 523	18 323
Frais de bureau et de poste	35 000	33 081	27 163
Frais d'évaluation	294 087	294 087	157 791
Traduction simultanée	25 000	47 611	15 504
	<u>1 983 182</u>	<u>1 980 485</u>	<u>1 432 752</u>
Autres services d'administration générale			
Assurance responsabilité civile	125 000	109 275	87 079
Subvention	73 575	53 765	94 030
Arrêté municipal	82 500	122 517	59 251
Ressources humaines	61 300	68 869	55 583
Impôts fonciers	16 830	18 309	16 533
Escomptes d'obligations	10 000	8 768	9 806
Frais bancaires	20 000	19 463	20 360
Mauvaises créances	-	-	29 413
	<u>389 205</u>	<u>400 966</u>	<u>372 055</u>
Amortissement	<u>25 596</u>	<u>25 596</u>	<u>13 428</u>
	<u>2 804 065 \$</u>	<u>2 835 953 \$</u>	<u>2 036 621 \$</u>

Ville de Shediac

Annexe 2: Tableau consolidé des dépenses (suite)

Exercice se terminant le 31 décembre

	2023	2023	2022
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Services de protection			
Police			
Contrat	2 678 250 \$	2 678 549 \$	1 498 240 \$
Divers	13 000	10 188	9 063
	<u>2 691 250</u>	<u>2 688 737</u>	<u>1 507 303</u>
Incendie			
Véhicules	47 000	58 782	51 010
Association des pompiers	32 700	32 700	32 700
Honoraires	122 100	124 236	120 619
Équipement anti-incendie	31 600	21 146	28 716
Vaccins	1 000	-	-
Vêtement	25 000	21 749	20 173
Frais de déplacement	4 500	-	14
Prévention des incendies	3 300	1 469	-
Salaires et avantages sociaux	163 063	166 554	157 029
Avertisseurs d'incendie	55 500	33 399	21 996
Commission des accidents du travail et assurance groupe	28 500	25 587	22 837
Formation	9 500	2 591	6 654
Divers	2 500	5 910	5 562
Immeuble – entretien et réparation	64 340	57 906	57 595
	<u>599 603</u>	<u>552 029</u>	<u>524 905</u>
Autres services de protection			
Contrôle des animaux nuisibles	59 995	46 430	45 150
Programme de mesures d'urgence	10 960	4 357	18 491
	<u>70 955</u>	<u>50 787</u>	<u>63 641</u>
Intérêt sur les obligations	21 688	21 688	17 706
Amortissement	118 262	118 262	123 153
	<u>3 492,758 \$</u>	<u>3 431 503 \$</u>	<u>2 236 708 \$</u>

Ville de Shediac

Annexe 2: Tableau consolidé des dépenses (suite)

Exercice se terminant le 31 décembre

	2023	2023	2022
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Services de transport			
Services communs			
Salaires et avantages sociaux	1 216 237 \$	1 164 353 \$	855 158 \$
Heures supplémentaires	127 200	181 961	169 771
Fournitures générales			
Essence et huile	135 000	102 452	121 900
Entretien et réparation	115 500	164 848	135 124
Assurances et immatriculation	36 500	31 817	32 052
Atelier, chantier et immeuble			
Entretien et réparation	56 000	93 647	85 834
Chauffage et éclairage	48 500	42 579	42 347
Taxes municipales, égout et assurance	69 800	65 597	63 504
Services de communication	8 000	10 556	7 474
Services d'ingénierie	50 000	114 744	110 026
	<u>1 862 737</u>	<u>1 972 554</u>	<u>1 623 190</u>
Transport routier			
Routes et rues	620 000	582 898	434 310
Enlèvement de la neige et de la glace	121 000	100 543	114 571
Éclairage des rues	334 750	345 293	194 330
Services relatifs à la circulation	97 000	75 170	63 056
	<u>1 172 750</u>	<u>1 103 904</u>	<u>806 267</u>
Intérêt			
Intérêt sur emprunt à court terme	103 095	173 253	27 691
Intérêt sur les obligations	299 739	299 739	321 013
	<u>402 834</u>	<u>472 992</u>	<u>348 704</u>
Amortissement	1 474 973	1 474 973	1 388 325
	<u>4 913 294 \$</u>	<u>5 024 423 \$</u>	<u>4 166 486 \$</u>
Services d'hygiène environnementale et d'urbanisme			
Services d'hygiène environnementale			
Collecte des ordures	565 534 \$	597 967 \$	272 835 \$
Destruction des déchets solides CDSWA	232 746	232 746	131 493
	<u>798 280</u>	<u>830 713</u>	<u>404 328</u>
Services d'urbanisme			
Urbanisme	532 362	551 284	253 161
Développement économique	809 456	798 334	1 394 184
Salaires et avantages sociaux	496 515	378 472	284 502
Tourisme et développement municipal	1 181 800	708 535	594 328
Maison Pascal Poirier	33 500	24 068	23 689
Ancienne gare	22 500	19 413	25 655
	<u>3 076 133</u>	<u>2 480 106</u>	<u>2 575 519</u>
	<u>3 874 413 \$</u>	<u>3 310 819 \$</u>	<u>2 979 847 \$</u>

Ville de Shediac

Annexe 2: Tableau consolidé des dépenses (suite)

Exercice se terminant le 31 décembre

	2023	2023	2022
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Services récréatifs et culturels			
Aréna			
Salaires et avantages sociaux	128 200 \$	203 840 \$	151 051 \$
Immeubles			
Impôts fonciers et assurance	12 450	15 949	12 250
Électricité	124 000	132 375	121 317
Entretien général	84 700	140 313	89 368
Publicité	-	26 870	-
	<u>349 350</u>	<u>519 347</u>	<u>373 986</u>
Parcs et terrains de jeux			
Salaires et avantages sociaux	88 500	110 281	122 679
Consultants	130 000	37 945	19 711
Entretien d'équipement	52 000	66 050	53 019
Entretien – parcs et terrains de jeux	163 400	148 284	124 778
Immeuble – entretien et réparation	5 500	5 776	5 797
	<u>439 400</u>	<u>368 336</u>	<u>325 984</u>
Services communautaires			
Salaires et avantages sociaux	441 488	344 203	317 966
Centre multifonctionnel	463 375	476 694	447 328
Conventions	9 000	9 370	7 981
Publicité et promotion	36 000	24 090	37 098
Activités	105 000	84 793	77 186
Événements spéciaux	387 041	379 241	272 085
	<u>1 441 904</u>	<u>1 318 391</u>	<u>1 159 644</u>
Bibliothèque	32 855	28 059	28 151
Centre Communautaire Pointe du Chene	66 182	65 495	-
Intérêt			
Intérêt sur les obligations	15 830	15 830	27 357
Amortissement	804 193	804 193	738 452
	<u>3 149 714 \$</u>	<u>3 119 651 \$</u>	<u>2 653 574 \$</u>

Ville de Shediac**Annexe 2: Tableau consolidé des dépenses (suite)**

Exercice se terminant le 31 décembre

	2023	2023	2022
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Services d'eau			
Électricité	115 500 \$	105 834 \$	105 769 \$
Amortissement	482 145	482 145	438 650
Entretien et réparations	161 000	286 013	92 942
Intérêt sur dette à long terme	53 341	52 905	58 850
Escomptes d'émission	2 643	2 445	2 643
Intérêt sur emprunt à court terme	20 000	-	-
Services d'ingénierie	15 000	13 081	20 811
Divers	35 000	36 720	29 702
Échantillon d'eau potable	15 000	22 815	15 070
Assurance	20 400	37 396	19 098
Développement économique	-	295 390	-
Mauvaises créances	10 000	10 000	72 865
	<u>930 029 \$</u>	<u>1 344 745 \$</u>	<u>856 400 \$</u>

Ville de Shediac
Annexe 3: Tableau de présentation sectorielle
31 décembre 2023

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène environnementale et urbanisme	Récréatif et culturel	Services d'eau	2023 Consolidé	2022 Consolidé (retraité) (Note 14)
Revenus								
Mandat d'impôt foncier*	5 058 439 \$	3 389 840 \$	2 420 213 \$	3 670 071 \$	1 710 160 \$	- \$	16 248 723 \$	11 733 744 \$
Autres revenus de provenance interne	327 564	139 229	69 971	662 454	527 755	223 052	1 950 025	1 447 184
Transferts inconditionnels du gouvernement provincial*	44 464	29 797	21 274	32 280	15 031	-	142 826	155 040
Gain sur disposition d'immobilisation corporelles	-	-	48 426	-	-	-	48 426	1 623
Autres contributions et transferts gouvernementaux	-	-	1 984 504	-	22 719	133 092	2 140 315	4 576 643
Frais aux usagers - eau	-	-	-	-	-	1 870 212	1 870 212	1 725 396
Intérêt	-	-	-	-	151 615	191 632	343 247	279 491
	5 430 467	3 558 866	4 544 388	4 364 785	2 427 280	2 417 988	22 743 774	19 919 121
Dépenses								
Salaires et avantages	1 219 911	323 490	1 346 107	594 438	861 387	-	4 345 333	3 435 655
Biens et services	1 590 446	2 968 063	1 730 350	2 716 381	1 438 241	807 249	11 250 730	8 336 713
Amortissement	25 596	118 262	1 474 974	-	804 193	482 145	2 905 170	2 702 008
Intérêt	-	21 688	472 992	-	15 830	55 351	565 861	455 260
	2 835 953	3 431 503	5 024 423	3 310 819	3 119 651	1 344 745	19 067 094	14 929 636
Excédent de l'exercice	2 594 514 \$	127 363 \$	(480 035) \$	1 053 966 \$	(692 371) \$	1 073 243 \$	3 676 680 \$	4 989 485 \$

*Le mandat d'impôt foncier et les transferts inconditionnels du gouvernement provincial ont été alloués en fonction des dépenses prévues au budget.

Ville de Shédiac
Annexe 4: Tableau des fonds de réserve
31 décembre 2023

	Fonctionnement général Réserve	Capital général Réserve	Eau fonctionnement Réserve	Eau capital Réserve	2023 Total	2022 Total
Excédent accumulé, début de l'exercice	642 217 \$	2 264 842 \$	99 582 \$	1 046 052 \$	4 052 693 \$	3 796 751 \$
Transferts au/du Fonds de fonctionnement d'eau et général						
Affectation du Fonds fonctionnement général	-	1 050 000	-	-	1 050 000	170 000
Affectation au Fonds général capital	-	(312 202)	-	-	(312 202)	-
Affectation au Fonds d'eau général	-	(192 929)	-	-	(192 929)	-
Affectation du Fonds de fonctionnement d'eau	-	-	-	500 000	500 000	-
	-	544 869	-	500 000	1 044 869	170 000
Intérêt	33 313	118 303	5 165	54 259	211 039	77 222
Affectation pour espace verte	-	-	-	-	-	8 720
	33 313	118 303	5 165	54 259	211 039	85 942
Excédent (déficit) de l'exercice	33 313	663 171	5 165	554 259	1 255 908	255 942
Excédent accumulé, fin de l'exercice	675 530 \$	2 928 013 \$	104 747 \$	1 600 311 \$	5 308 601 \$	4 052 693 \$

Ville de Shediac

Annexe 4: Tableau des fonds de réserve

31 décembre 2023

Résolutions du conseil concernant la contribution aux ou du transfert des réserves :

Proposé par le conseiller Boudreau, appuyé par la conseillère Bourque-Chevarie que la Ville de Shediac paie pour la partie de la tuyauterie sanitaire pour permettre les travaux des développements (Domaine des Faisans et Domaine Beauséjour) planifiés pour 2023, ainsi que les services d'ingénierie associés à ces travaux. Les travaux prendront place sur les parcelles PID 01075233, 00000003 (côte Bellevue Heights) et 70195110 pour une valeur de 219 860,00 \$ + TVH. Les services d'ingénierie sont d'une valeur de \$32,979.00 plus TVH. Les travaux seront faits selon les normes de la Ville de Shediac et de la Commission des Égouts Shediac et Banlieues. Le total des fonds nécessaires est de \$252,839.00 + TVH et ces fonds proviendront du Fond de Réserve Capital.

Je certifie que la résolution ci-dessus a dûment été adoptée en conseil lors de la réunion ordinaire le 11 avril 2023.

Proposé par la conseillère Cormier, appuyé par la conseillère Collette-Boudreau que le conseil accorde l'ingénierie du projet Extension Breaux-Bridge Phase 1 à EXP Services Inc. à une valeur de \$260,224.86 TVH Net incluse. Ce projet inclut l'extension de la Breaux-Bridge jusqu'à la Bellevue Heights ainsi que la reconstruction de la Bellevue Heights de cet endroit jusqu'à la rue Main. La Commission des Égouts Shediac et Banlieues (CESB) sera responsable de rembourser 5% de ces frais à la Ville. La phase de conception d'une valeur de \$123,306.72 TVH Net incluse proviendra du fonds de réserve capital général. La balance proviendra du fonds attribué à la construction.

Je certifie que la résolution ci-dessus a dûment été adoptée en conseil lors de la réunion ordinaire le 26 juin 2023.

Proposé par le conseiller Despres, appuyé par la conseillère Collette-Boudreau que le conseil accepte de rembourser à LMD Construction la somme maximale de 185 000 \$, plus la TVH, pour installer une conduite d'égout sanitaire de la rue Robert jusqu'à la limite ouest de leur propriété (NID 70555453). Les coûts associés à cette ligne d'égout sanitaire comprennent les coûts de construction, les coûts juridiques et d'arpentage, ainsi que les coûts pour obtenir une servitude de services municipaux entre la rue Robert et la propriété de LMD Construction sur les propriétés appartenant à AML Homes (PIDs 70691134 et 70691142); IL EST AUSSI RÉSOLU que ces fonds soient prélevés du fonds de réserve capital général.

Je certifie que la résolution ci-dessus a dûment été adoptée en conseil lors de la réunion ordinaire le 27 novembre 2023.

Proposé par le conseiller Despres, appuyé par la conseillère Collette-Boudreau que la somme de 200 000 \$ du budget de 2023 soit transférée pour fin de développement économique au Fonds de réserve d'immobilisation général comme stipulé à l'article 4(1) du Règlement 97-145 et tel que spécifié à l'article 7(1) dudit règlement, l'utilisation ultérieure de ce montant ne pourra être faite que par voie de résolution du conseil.

Proposé par le conseiller Despres, appuyé par le conseiller Cormier que la somme de 850 000 \$ du budget de 2023 soit transférée au Fonds de réserve pour immobilisations comme stipulé à l'article 4(1) du Règlement 97-145 et tel que spécifié à l'article 7(1) dudit règlement, l'utilisation ultérieure de ce montant ne pourra être fait que par voie de résolution du conseil.

Proposé par la conseillère Gallant, appuyé par le conseiller Boudreau que la somme de 500 000 \$ du budget de 2023 soit transférée au Fonds de réserve pour immobilisations Eau comme stipulé à l'article 4(1) du Règlement 97-145 et tel que spécifié à l'article 7(1) dudit règlement, l'utilisation ultérieure de ce montant ne pourra être fait que par voie de résolution du conseil.

Je certifie que les résolutions ci-dessus ont dûment été adoptées en conseil lors de la réunion ordinaire le 18 décembre 2023.

Victor Boudreau
Directeur général
Ville de Shediac

Ville de Shediac

Annexe 5: Tableau de rapprochement de l'excédent de l'exercice

31 décembre 2023

	Fonction- nement général	Capital général	Réserve Fonction- nement général	Réserve Capital général	Fonction- nement Eau	Capital Eau	Réserve Fonction- nement Eau	Réserve Capital Eau	2023 Total tous les fonds
Excédent (déficit) de l'exercice 2023 ¹	791 232 \$	3 913 130 \$	33 312 \$	663 172 \$	94 442 \$	1 486 807 \$	5 165 \$	554 259 \$	7 541 519 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) de l'exercice pour le financement requis									
Excédent de l'avant dernier exercice	(352 872)	-	-	-	(582 597)	-	-	-	(935 469)
Remboursement du capital de la dette à long terme - général	1 006 000	(1 006 000)	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement du capital de la dette à long terme - eau	-	-	-	-	301 000	(301 000)	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(2 423 020)	-	-	-	(482 150)	-	-	(2 905 170)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	(72 626)	-	-	-	-	-	-	-	(72 626)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	48 426	-	-	-	-	-	-	48 426
Dépenses en immobilisation payées par les fonds de fonctionnement	610 424	(610 424)	-	-	907 955	(907 955)	-	-	-
Total des ajustements à l'excédent de l'exercice 2023	1 190 926	(3 991 018)	-	-	626 358	(1 691 105)	-	-	(3 864 840)
Excédent de l'exercice 2023 d'après les exigences du CCSP	1 982 158 \$	(77 888) \$	33 312 \$	663 172 \$	720 800 \$	(204 298) \$	5 165 \$	554 259 \$	3 676 680 \$

¹ L'excédent de l'exercice inclut tous les transferts interfonds

Ville de Shediac

Annexe 6: Tableau des budgets de fonctionnement et capital comparé au budget selon le CCSP

31 décembre 2023

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau	Budget Capital	Répartition d'intérêt	Amortissement et ajustements	Transferts	2023 Total
Revenus							
Province du Nouveau-Brunswick:							
Mandat d'imposition	16 248 723 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	16 248 723 \$
Subvention inconditionnelle	142 826	-	-	-	-	-	142 826
Autres revenus de provenance interne	1 080 632	20 000	-	-	-	-	1 100 632
Autres contributions et transferts gouvernementaux	26 000	-	500 964	-	-	-	526 964
Tarifs d'eau	-	1 768 644	-	-	-	-	1 768 644
Recouvrement du fonctionnement eau	540 000	-	-	-	-	(540 000)	-
Approvisionnement en eau pour la protection contre les incendies	-	205 000	-	-	-	(205 000)	-
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	10 000	-	-	-	-	-	10 000
Intérêt	-	75 000	-	-	-	-	75 000
Excédent de l'avant dernier exercice	352 872	582 596	-	-	-	(935 468)	-
	<u>18 401 053</u>	<u>2 651 240</u>	<u>500 964</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(1 680 468)</u>	<u>19 872 789</u>
Dépenses							
Services d'administration générale	2 778 469	-	-	-	25 596	-	2 804 065
Services de protection	3 557 808	-	-	21 688	118 262	(205 000)	3 491 758
Services de transport	3 035 487	-	-	402 834	1 474 973	-	4 913 294
Services d'hygiène environnementale et d'urbanisme	3 874 413	-	-	-	-	-	3 874 413
Services récréatifs et culturels	2 329 691	-	-	15 830	804 193	-	3 149 714
Eau	-	371 900	-	75 984	482 145	-	930 029
Services financiers							
Remboursement de la dette à long terme	1 006 000	301 000	-	-	-	(1 307 000)	-
Intérêt	440 352	75 984	-	(516 336)	-	-	-
Transfert du fonds de fonctionnement général	907 000	-	-	-	-	(907 000)	-
Transfert au fonds de fonctionnement général	-	540 000	-	-	-	(540 000)	-
Transfert du fonds de fonctionnement d'eau	-	1 275 000	-	-	-	(1 275 000)	-
Transfert au fonds de réserve capital général	471 833	-	-	-	-	(471 832)	-
Transfert au fonds de réserve eau capital	-	87 356	-	-	-	(87 356)	-
	<u>18 401 053</u>	<u>2 651 240</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 905 170</u>	<u>(4 793 189)</u>	<u>19 164 273</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	- \$	500 964 \$	- \$	(2 905 170) \$	3 112 721 \$	708 516 \$